EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DECISION PORTANT SUR LA FIXATION D'UN TARIF D'ENTREE POUR LE FORUM L-GAME

2026-52

Livry-Gargan, le 19 octobre 2026

Le Maire de Livry-Gargan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son alinéa 2° ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif d'entrée pour le forum L-Game qui est organisé chaque année par la Ville ;

DÉCIDE

Article 1 : Fixe que le tarif d'entrée du forum L-Game à 5 € pour deux jours d'accès.

Article 2: Ce tarif prend effet à compter du 1er janvier 2027.

Article 3 Il sera rendu compte au Conseil municipal de la présente décision.

Article 4 La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Signé
Eléctroniquement